

Rire aux larmes avec l'OCDE

Christian Barsoc, Rouge n°1596, 30 juin 1994

[L'Etude de l'OCDE sur l'emploi](#) vient de sortir, après deux ans de réflexion et de travaux d'experts. Cela valait la peine d'attendre, car ce document est un véritable catalogue de la pensée néo-libérale, une somme, une référence et un guide pour l'action. Avant d'en savourer les meilleurs passages, autant souligner le seul point positif du rapport qui n'hésite pas à affirmer que « la concurrence à laquelle se heurtent les pays de l'OCDE vient principalement, non des pays à bas salaires, mais de l'intérieur de la zone de l'OCDE elle-même ». Traduction : le Tiers Monde n'est pas responsable du chômage des pays riches. Après cette pincée de bon sens, on est prié d'attacher sa ceinture. En avant pour la plongée dans l'espace intersidéral.

Le chômage ? Il faut « limiter la durée de versement des prestations de chômage dans les pays où elle est particulièrement longue, à la période pendant laquelle le chômeur cherche activement un emploi et a des chances de retrouver rapidement du travail ». Eh oui ! Ils ont osé. Le chômage, c'est la faute des systèmes d'indemnisation qui offrent une garantie de revenu, « ce qui n'incite pas à travailler ». Les chômeurs sont donc des « gens » comme dit le rapport, qui ne sont pas assez « incités à chercher du travail. Michel Bon, le directeur de l'ANPE, qui parle de « chômeurs de confort », est donc à bonne école.

Arrivé à ce point, on se demande s'il vaut mieux rire ou pleurer. Et il faut avouer que l'accumulation de propositions réactionnaires mises bout à bout finit par déclencher une sorte de fou rire nerveux. Citons en vrac. Pour « accroître la flexibilité du temps de travail », l'OCDE propose de « supprimer les obstacles de la législation du travail » et de favoriser le « développement du travail à temps partiel », volontaire, ben voyons ! Il faut « réévaluer le rôle » du salaire minimum, mais si, mouvement social oblige, on est forcé de le conserver, alors qu'au moins on s'efforce « d'en minimiser les effets négatifs sur l'emploi ».

En matière de « sécurité de l'emploi », l'OCDE déploie de nouveaux trésors d'imagination. Ce serait pas mal d'« assouplir les restrictions en matière de licenciements » et de « permettre l'offre de contrats de durée déterminée ». L'OCDE a aussi sa petite idée sur les négociations salariales ; il faudrait s'orienter vers des accord-cadres « qui laissent les entreprises libres de réagir avec souplesse à l'évolution du marché » et « il conviendrait de renoncer progressivement à la pratique de l'extension administrative des accords qui imposent des normes rigides ». Et, toujours plus fort, l'idée est lancée de clauses de renégociation qui permettraient « de renégocier à un niveau inférieur des conventions collectives conclues à un niveau supérieur » ! Bref, l'OCDE invente les conventions collectives personnalisées !

Et malgré tout, il y a ici ou là une clause de style, une réserve, une nuance, voire une suggestion que personne ne prendra au sérieux mais qui laisse un petit semblant d'impertinence, par exemple cette idée saugrenue de « faire supporter par les employeurs une partie du coût des indemnités du chômage en cas de licenciement ». C'est le côté fleur bleue de l'OCDE qui, rassurons-nous, reste catégorique sur « ce qu'il ne faut pas faire » : la pire des choses serait de vouloir « instituer un partage général du travail par voie législative ». C'est ce qu'on avait cru comprendre !